



4. CANEVAS PROPOSÉS POUR RÉDIGER L'ÉVALUATION DES INCIDENCES D'UN PROJET DE CARRIÈRE



Les deux manières de présenter l'évaluation des incidences sont présentées ici :

- la première concerne le dossier d'évaluation des incidences proprement dit lorsqu'il est séparé de l'étude d'impact et les informations à reporter dans l'étude d'impact ;
- la seconde concerne l'intégration des parties consacrées à l'étude d'incidences dans l'étude d'impact.

Lorsqu'elle est dissociée de l'étude d'impact du projet, l'évaluation des incidences est uniquement ciblée sur les habitats naturels et les espèces ayant justifié la désignation du site et s'établit au regard de leur état de conservation. Lorsque le porteur du projet préfère une présentation intégrée à l'étude d'impact, il est utile de se référer à la circulaire n° 93-73 du 27 septembre 1993 prise pour l'application du décret n° 93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impact et au champ d'application des enquêtes publiques et au guide préparé par le ministère en charge de l'environnement.

Ce guide est disponible sur le site Internet du ministère de l'écologie et du développement durable (http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=5738).

Cette circulaire apporte notamment des précisions sur le contenu de l'évaluation et l'appréciation des impacts d'un programme de travaux (points 2 et 3 de la circulaire susnommée).

4.1 L'ÉVALUATION DES INCIDENCES ET L'ÉTUDE D'IMPACT CONSTITUENT DES DOSSIERS SÉPARÉS

Cette présentation doit être faite dans le cadre défini par la circulaire du 5 octobre 2005 (fiche 2). Elle comporte trois parties :

- *pré-diagnostic ;*
- *diagnostic ;*
- *justificatifs et mesures compensatoires.*

Le contenu de ce rapport est développé page suivante.

1. PREMIÈRE PARTIE : LE PRÉ-DIAGNOSTIC

A) Description du programme ou du projet avec la carte de localisation élaborée par rapport au site Natura 2000, c'est-à-dire par rapport à la localisation des habitats naturels et espèces ayant justifié la désignation du site.

PRÉSENTATION DU PROJET

Il est nécessaire de présenter les grandes lignes du projet de carrière et le programme de travaux dans lequel il s'inscrit :

- présentation du porteur de projet;
- s'agit-il d'un nouveau projet, d'une extension, d'un changement de propriétaire ?
- historique de la carrière si elle existe;
- où se situe géographiquement le projet ?
- quels matériaux seront extraits et en quelles quantités ?
- quelles seront les conditions d'exploitation ?
- quelle sera l'emprise globale de la carrière et des travaux associés ?
- où se trouvent les filons exploitables ?
- quel est le contexte économique pour ce type de matériaux ?
- ...

Une carte de situation sera produite.



Il s'agit de présenter les grandes caractéristiques de l'ensemble du projet de base qui permettront, dans la suite de l'évaluation, de conduire l'analyse des impacts sur le site Natura 2000.

PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000

C'est une présentation générale du site Natura 2000, généralement extraite du Docob ou du projet de Docob, ou à défaut, du formulaire standard de données. Elle comprend :

- la nature, le nom et le numéro du site ;
- une description géographique, topographique et géologique sommaire du site ;
- une description de la végétation et de l'occupation du sol ;
- la liste des espèces et des habitats naturels ayant justifié la désignation du site, avec leur extension sur le site, leur état de conservation et leur manière d'exploiter le site ;
- les tendances d'évolution connues ;
- une description du fonctionnement écologique du site ;
- les principaux enjeux de conservation du site ;
- les objectifs de gestion du Docob ;
- les principales actions préconisées dans le Docob ;
- ...

Une carte de situation du site sera produite, avec superposition de la zone probable d'implantation du projet. Les autres carrières existantes seront également signalées. Si les données existent, une cartographie des habitats et des habitats d'espèces sur le site Natura 2000 sera produite, avec superposition de la zone probable d'implantation du projet.



Il ne s'agit pas d'écrire ou de réécrire le document d'objectifs, mais de permettre au lecteur de comprendre les enjeux de conservation du site Natura 2000 concerné.



Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*)

MÉTHODOLOGIE ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Il s'agit de présenter les méthodes ayant été utilisées pour réaliser l'évaluation. La connaissance de ces méthodes est indispensable pour que le lecteur puisse apprécier les informations et les évaluations présentées dans la suite. Pour cela, il convient d'indiquer :

- la composition de l'équipe de travail ;
- les références bibliographiques consultées ;
- les consultations de spécialistes réalisées ;

Les expertises de terrain : nature des expertises, méthodes employées, dates et conditions d'enquête de terrain.

B) Analyse de ses effets notables, temporaires ou permanents, seul ou en combinaison avec d'autres programmes ou projets dont est responsable le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage (programmes ou projets déjà terminés ou autorisés/approuvés mais non encore mis en œuvre, ou mis à l'instruction), sur les habitats naturels et les espèces ayant justifié la désignation du site.

DÉFINITION DE L'AIRE D'ÉTUDE

Il s'agit d'établir l'aire d'interactions du projet de carrière et des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site, en illustrant cette présentation de schémas ou de cartes.

➤ **Incidences de la carrière sur le site en terme de :**

- emprise ;
- dépôts ;
- bruit ;
- poussières ;
- pollutions directes ou induites ;
- modification de l'écoulement des eaux ;
- pistes ;
- augmentation de circulation ;
- ...

Une carte des différentes aires d'interactions de la carrière est produite.

➤ **Identification, le cas échéant, des espèces et des habitats ne pouvant pas être affectés par la carrière**

On élimine de la suite de l'évaluation tous les habitats extérieurs à la zone d'influence de la carrière et toutes les espèces dont le cycle vital ne peut pas être perturbé par la carrière. Cette distinction n'est pas toujours possible sans analyse approfondie, mais elle peut être envisagée en particulier dans le cas de sites très étendus.



Tillaie-Érablelaie de fond de ravin

◀ Établissement de l'aire d'étude du projet

Pour toutes les autres espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site et justifiant sa désignation, on présente la partie de leur aire vitale qui se superpose avec la zone d'influence de la carrière. On définit ainsi, par superposition de toutes ces aires vitales et des zones d'habitat d'intérêt communautaire avec la zone d'influence de la carrière, l'aire d'étude du projet.



A ce stade, les espèces et les habitats susceptibles d'être affectés par le projet de carrière et les territoires concernés sont identifiés. Seuls ces habitats et ces espèces sont étudiés dans la suite du rapport.

ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

◀ Les habitats et les espèces présents dans l'aire d'étude

Cette partie décrit l'état initial des espèces et des habitats présents dans l'aire d'étude. Cette description est assez comparable à celle que l'on ferait pour une étude d'impact. La présentation se fait en revanche espèce par espèce et habitat par habitat.

❖ Les habitats naturels

Il importe de décrire chacun des habitats d'intérêt communautaire et de présenter les relevés phytosociologiques correspondants. Leur état de conservation ainsi que le fonctionnement écologique des habitats naturels du secteur étudié seront précisés.

Une cartographie de chaque habitat d'intérêt communautaire présent sur l'aire d'étude et (si possible) sur le site Natura 2000 est produite.

❖ Les espèces et les habitats d'espèces

On établira pour chaque espèce, non seulement sa présence et les effectifs, mais également **la manière dont elle utilise l'aire d'étude**. Les aires vitales de chacune des espèces seront précisées, et le fonctionnement écologique du site et de ses composantes sera minutieusement décrit. L'habitat potentiel des espèces dont la présence est attestée sur le site Natura 2000, mais dont le caractère discret et fugace rend l'observation plus difficile est également cartographié.

Une cartographie des habitats d'espèces sur l'aire d'étude et sur le site Natura 2000 est produite. Lorsque la cartographie des habitats et habitats d'espèces du site existe dans un Docob approuvé, il convient de s'y référer. Avant cette approbation, la DIREN peut fournir les données d'inventaire disponibles.

APPRÉCIATION DES INCIDENCES DU PROJET

Les effets du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du site Natura 2000 doivent être évalués au moyen de critères pertinents, si possible quantifiés, quant à la nature de l'impact, à la sensibilité et à la nature des habitats et espèces concernés.

⚡ Habitats et espèces sur lesquels aucun effet notable dommageable n'est prévu :

- ces affirmations doivent être justifiées ;
- ces incidences ne font pas l'objet de mesures correctrices au titre de Natura 2000 **mais elles en prévoient au titre de l'étude d'impact**.

Identification des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces :

⚡ Destruction ou détérioration d'habitat :

- superficie détruite ou dégradée d'habitat en bon état de conservation ; superficie totale de l'habitat en question sur le site Natura 2000 ; ratio ;

- superficie détruite d'habitat dégradé ; superficie totale de l'habitat en question sur le site Natura 2000 ; ratio ;
- incidences sur la fonctionnalité du site ou sur des facteurs clés de conservation pouvant induire une destruction ou une dégradation des habitats d'intérêt communautaire ;
- incidences cumulatives avec d'autres projets du même maître d'ouvrage ;

⚡ Destruction ou perturbation d'espèces :

- destruction d'espèces ; quantification de la destruction ; ratio par rapport aux populations du site Natura 2000 ;
- destruction d'habitat d'espèce ; caractérisation de l'utilisation de l'habitat par l'espèce ; superficie totale de l'habitat d'espèce sur le site Natura 2000 ; ratio ;
- perturbation d'espèce ; nature de la perturbation ; gravité et réversibilité de la perturbation ;
- incidences cumulatives avec d'autres projets du même maître d'ouvrage ;

Des exemples plus fournis de critères d'appréciation des impacts sont présentés à partir de la page 54.



Déplacement des stocks de granulats



Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*)

2. DEUXIÈME PARTIE : LE DIAGNOSTIC

Si l'analyse a montré que le programme ou projet peut avoir des effets notables dommageables, il convient d'indiquer les mesures pour supprimer ou réduire ces effets, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes et d'expliciter les effets notables dommageables résiduels pour lesquels des mesures compensatoires seront proposées.

Destruction ou détérioration d'habitat ou de population d'espèces :

- mesures de suppression et/ou de réduction d'incidence (cf. partie III.5. « Élaborer et proposer des mesures correctrices »); justification et pertinence des mesures. Chacune de ces mesures est décrite avec précision et allouée explicitement à un type d'effet donné;
- appréciation de l'incidence résiduelle (nulle, faible, notable) au moyen des critères pertinents.



Néanmoins, il faut savoir qu'à ce stade, nous entrons dans le cadre de l'application de l'article L. 414-4 III du code de l'environnement, lequel concerne des cas exceptionnels, **la règle normale étant qu'un projet d'aménagement ne doit pas avoir d'effet notable sur un site Natura 2000.**



Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)

◀ Conclusion sur les incidences résiduelles non réductibles du projet

Ces conclusions sont présentées par habitat et par espèce, mais également de façon globale par rapport à la fonctionnalité écologique du site. Il s'agit d'une mise en perspective de la destruction/dégradation/perturbation opérée par rapport à la situation réelle de l'espèce ou de l'habitat sur le site Natura 2000 (cf. partie III.4.2.). Si aucune incidence notable n'a été relevée, l'évaluation des incidences s'arrête là.

S'il existe au moins une incidence notable non réductible, le dossier d'évaluation des incidences comporte une troisième partie.

3. TROISIÈME PARTIE: JUSTIFICATIFS ET MESURES COMPENSATOIRES

Si, malgré les mesures prévues à la deuxième étape, le programme ou projet peut avoir des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, l'évaluation des incidences doit, de plus, comporter:

- les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante: analyse des différentes solutions envisagées et de leurs incidences sur le site Natura 2000; justification du choix de l'implantation par rapport aux autres variantes possibles;
- les raisons impératives d'intérêt public justifiant la réalisation du programme ou du projet,
- les mesures compensatoires prévues pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000, ainsi que l'estimation des dépenses.

JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'ALTERNATIVES

Se reporter à la partie 3.6.1. « Les alternatives au projet ».

DÉMONSTRATION DU CARACTÈRE IMPÉRATIF D'INTÉRÊT PUBLIC DU PROJET

Se reporter à la partie 3.6.2. « Les raisons impératives d'intérêt public ».

PROPOSITIONS DE MESURES COMPENSATOIRES

Se reporter à la partie 3.6.3. « Les mesures compensatoires ».

Ces mesures doivent comporter :

- nature des mesures proposées et incidences compensées;
- description détaillée des mesures (implantations, techniques mises en œuvre, matériel utilisé, surfaces concernées, saisons d'intervention...);
- coût des mesures;
- ratio compensation/dégradation. Ce ratio est obligatoirement supérieur à 1;
- nature des intervenants et des partenaires;
- calendrier de mise en œuvre des mesures;
- apport des mesures au site Natura 2000;
- apport des mesures à l'effort de conservation aux plans national et européen des espèces et habitats concernés;
- apport des mesures au maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000.



Chenille de la Diane (*Zerynthia polyxena*) sur une Aristolochie

SUIVI TECHNIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Se reporter à la partie III.7. « Suivi et contrôle de la mise en œuvre et de la bonne réalisation des mesures correctrices et compensatoires ».

Cette partie présente notamment :

- le protocole du suivi technique mis en œuvre (paramètres étudiés, fréquence, rapports...);
- la nature des intervenants et des partenaires;
- le coût du suivi technique;
- ...

CONCLUSION GÉNÉRALE

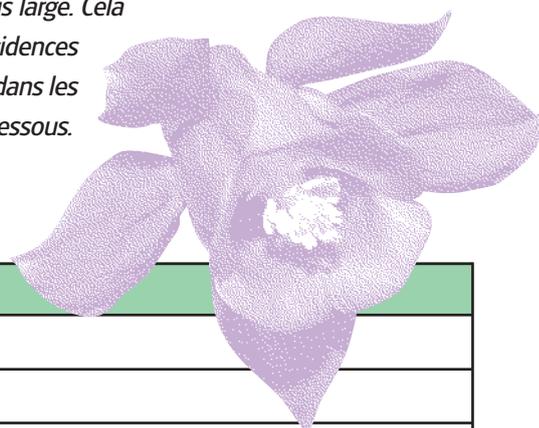
Synthèse de l'apport des différentes mesures environnementales au maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000.



Pelouse à brachiopodes, habitat d'intérêt communautaire sur une demande d'extension de la carrière de Rians dans le Var

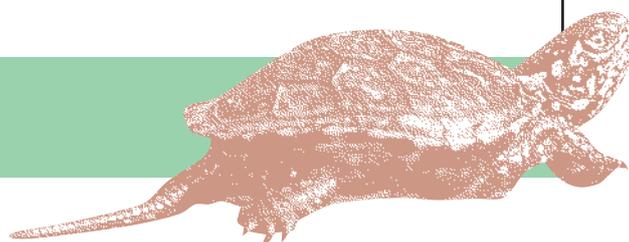
4.2 L'ÉVALUATION DES INCIDENCES ET L'ÉTUDE D'IMPACT SONT TRAITÉES DANS UN DOSSIER UNIQUE

Les mêmes informations que celles qui viennent d'être rappelées en partie IV.1 doivent être fournies mais elles sont intégrées dans l'étude d'impact et, en particulier dans le volet milieu naturel de ce document. Cette insertion de développements complémentaires peuvent, le plus souvent, être assimilés à des approfondissements. Cette présentation évite ainsi beaucoup de répétitions et inscrit les incidences sur le site Natura 2000 dans un contexte plus large. Cela nécessite cependant que les approfondissements exigés par l'évaluation des incidences soient bien individualisés. L'insertion du rapport sur l'évaluation des incidences dans les différentes parties de l'étude d'impact est indiquée en bleu dans le tableau ci-dessous.



Parties de l'étude d'impact	Remarques
Introduction	
Présentation du projet de carrière	
Méthodologie et difficultés rencontrées	
Définition de l'aire d'étude	Aire d'influences du projet de carrière sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 environnants. Indication des sites Natura 2000 faisant l'objet d'une évaluation des incidences.
Etat initial du site et de son environnement	
Le milieu naturel On traite ici tout l'état initial de l'évaluation des incidences. Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire doivent être clairement identifiés en tant que tels (codes Natura 2000...).	
La flore et la végétation	Sont traitées toutes les questions relatives à la flore et aux habitats, y compris les plantes et les habitats d'intérêt communautaire.
La faune	Sont traitées toutes les questions relatives à la faune, y compris les espèces d'intérêt communautaire.
Analyse des impacts sur l'environnement	
Impacts sur le milieu naturel	
Impacts sur la flore et la végétation	Sont traitées toutes les questions relatives à la flore et aux habitats naturels, y compris les habitats d'intérêt communautaire : - destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire - destruction ou perturbation de populations d'espèces d'intérêt communautaire.
Impacts sur la faune	Sont traitées toutes les questions relatives à la faune, y compris les espèces d'intérêt communautaire : - destruction ou détérioration d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire. - destruction ou perturbation d'espèces d'intérêt communautaire.

Parties de l'étude d'impact	Remarques
Mesures d'atténuation	
Mesures d'atténuation sur le milieu naturel À l'exception des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur lesquels aucun impact n'est prévu, des mesures correctrices doivent être recherchées pour toutes les autres incidences sur le site Natura 2000.	
Mesures de suppression d'impact	Sont traitées toutes les questions relatives à la flore et à la faune, y compris les espèces et habitats d'intérêt communautaire.
Mesures de réduction d'impact	Sont traitées toutes les questions relatives à la flore et à la faune, y compris les espèces et habitats d'intérêt communautaire.
Appréciation des impacts résiduels non réductibles	
Sur la faune et la flore	Intègre l'ensemble de la faune et de la flore.
Sur les espèces et habitats des sites Natura 2000	Conclusion sur l'atteinte à l'intégrité du site Natura 2000 (préciser si les impacts résiduels non réductibles du projet sont notables).
Justification du projet	Le cas échéant: - justification de l'absence d'alternatives; - démonstration du caractère impératif d'intérêt public du projet.
Propositions de mesures compensatoires	
Mesures compensatoires pour le milieu naturel	Intègre l'ensemble des mesures compensatoires y compris relatives aux espèces et habitats d'intérêt communautaire si l'impact sur eux n'est pas notable.
Le cas échéant et de façon exceptionnelle: Mesures compensatoires relatives au (x) site(s) Natura 2000	Nature des mesures proposées et incidences compensées. Description détaillée des mesures (implantations, techniques mises en œuvres, matériel utilisé, surfaces concernées, saisons d'intervention...) Coût des mesures. Ratio compensation/dégradation. Ce ratio est obligatoirement supérieur à 1 et intègre l'état de conservation comparé des habitats détruits/compensés. Nature des intervenants et des partenaires. Calendrier de mise en œuvre des mesures. Apport des mesures au site Natura 2000. Apport des mesures à l'effort de conservation aux plans national et européen des espèces et habitats concernés. Apport des mesures au maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000.
Suivi technique et administratif de la mise en œuvre des mesures; bilan Le suivi relatif aux mesures prises au titre de Natura 2000 doit pouvoir être clairement identifié.	
Conclusion générale Synthèse de l'apport de l'ensemble des mesures environnementales au maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000.	
Résumé non technique Comprend un résumé non technique de l'évaluation des incidences.	





Martin pêcheur (*Alcedo atthis*)